
SEANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Président.

Etaient présents : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Madame Marguerite FONT, Madame Stéphanie PETIAUX, Madame Jocelyne BORDE, Madame Virginie VIEVILLE, Madame Rachel SARAGOSA, Madame Laurence DUWER, Monsieur Thomas BERGIA, Madame Marie-Christine ORDAS, Madame Madeleine BRONSART

Procuration(s) : aucune

Excusés : Madame Véronique PETIT, Monsieur Alain HERVE, Madame Katya SCHMITT, Madame Amanda DOS SANTOS, Madame Kongpraschanh SIRIMANOTHAM

Secrétaire de séance : Madame Virginie VIEVILLE

∞∞∞∞∞∞∞∞∞

La séance est ouverte à 19 H 00.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et procède à l'appel nominal des membres.

Exercice : 16 Présents : 11 Pouvoir : 00 Excusé(s) : 05 Absent(s) : 00

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Vice-Présidente.

2023/105 Compte de gestion 2022

Le Conseil d'Administration ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent convenablement justifiées,

- 1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 ;
- 2°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 ;
- 3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2023/106 Compte administratif 2022

Le Conseil d'administration, réuni sous la Présidence de Madame Laurence DUWER, doyenne d'âge, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Sylvain SARAGOSA ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

- Section de fonctionnement : Excédent de 8 875.41 €

CONSTATE, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil d'Administration ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

(Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil municipal)

VOTE et **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023/107 Budget primitif 2023

Le Conseil d'Administration ;
Après lecture du Budget Primitif pour l'exercice 2023 ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

ADOpte le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à : 35 720 €

Organisation du repas champêtre

Le repas champêtre se déroulera le 8 juin prochain au château d'Epinay-Champlâtreux. L'option d'un traiteur avec repas servi à table a été choisie.

Mme Laurence DUWER quitte la séance à 20 H 00.

Projet de sortie en septembre

L'idée d'une sortie dans un cabaret est évoquée comme par exemple Le P'Tit Baltar à Nesles dans la Somme.

Tarifification des sorties et des animations

Du fait de la hausse des prix concernant les devis des prestations, il a été décidé qu'une légère augmentation des tarifs sera appliquée.

Charte Conseil des Aînés


Le Conseil des Aînés sera prochainement relancé avec un appel à candidature qui sera publié sur les différents supports de communication de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10

DELIBÉRATIONS TRANSMISES AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

2023/105	Compte de gestion 2022
2023/106	Compte administratif 2022
2023/107	Budget primitif 2023

SIGNATURES

Sylvain SARAGOSA, Président	
Virginie VIEVILLE, secrétaire de séance	